

AFFAIRE N° 13

FRAIS occasionnés par l'ACCIDENT survenu au CAMION DODGE N° 3.448

Monsieur le MAIRE donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 31 Juillet 1950

Mesdames,

Messieurs,

Conformément à la loi municipale du 5 Avril 1884 (art.68) j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation l'état des frais occasionnés par l'accident survenu le 21 Février 1950 sur la personne de M. ISFOULON Alex, chauffeur du Camion Dodge n° 3.448.

Le montant de l'indemnité due à la Commune par la Compagnie d'Assurance "La Préservatrice" a été arrêté d'un commun accord à la somme de TROIS MILLE SIX CENT QUATRE VINGT UN FRANCS, savoir:

Journées d'hospitalisation du 21 Février 1950 au 24 Février 1950 à l'Hôpital Saint-Jacques	1.056 F
Examen radiologique du Dr LAGOURGUE le 24 Février 1950 ...	1.500 F
Somme payée pendant la période de repos du chauffeur: 10 journées à $\frac{225}{2}$ F	1.125 F
Total égal	<u>3.681 F</u>

M. le MAIRE. - Je mets aux voix le rapport ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

*Lu et soumis à l'approbation
de M^r. le Préfet
S^r Denis le 3/10/50.
Par le Secrétaire Général
Le Chef de division délégué
Signé : Gavarni*

*Approuvé
S^r Denis le 13/10/50
P. le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général
Signé : Veroux*